

## Journée technique du réseau Rhône & Saône

« Comment mobiliser les différents acteurs pour une gestion intégrée des zones humides dans le cadre de la GEMAPI ? »

Le 1<sup>er</sup> février 2024, à Lyon



## Synthèse

Partenaires techniques



Cette journée est organisée avec le soutien de l'Union européenne



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes



Cofinancé par  
l'Union européenne

# Sommaire

---

Introduction de la journée.....	4
Contexte .....	5
Rappel du cadre réglementaire de la GEMAPI et état des lieux sur l'axe Rhône-Saône .....	5
Retours d'expériences et projets.....	6
Comment collaborer pour mieux intégrer les zones humides dans le cadre de la GEMAPI, un exemple sur la communauté d'agglomération Grand Avignon.....	6
Comment mobiliser des outils d'aide à la priorisation des milieux humides pour articuler les différents acteurs entre eux ? .....	8
Mobiliser les collectivités locales en faveur des zones humides - le regard gemapien .....	10
Plan national d'action Butor étoilé .....	11
Ateliers participatifs « world café » .....	12
Question 1 : Comment promouvoir et valoriser les relations entre les gemapiens et les autres acteurs qui participent à la GEMA ?.....	12
Question 2 : Quels sont les freins et les leviers à la mobilisation des acteurs agricoles ?.....	12
Question 3 : Maîtrise foncière des zones humides : quelle articulation entre les gemapiens et les acteurs de l'acquisition / restauration des ZH déjà en présence ? .....	13
Question 4 : Comment les gestionnaires peuvent-ils mettre leurs compétences et connaissances au service des structures gemapiennes ?.....	14
Liste des participants .....	16
Annexes .....	17

La compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI), confiée aux intercommunalités (métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes), est obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Elle a pour ambition de rendre plus cohérente et plus efficace l'organisation territoriale dans le domaine de l'eau pour relever les défis de restauration des milieux aquatiques et de réduction de la vulnérabilité aux inondations.

Les actions entreprises par les intercommunalités dans le cadre de la GEMAPI sont définies ainsi par l'article L.211-7 du code de l'environnement :

- L'aménagement des bassins versants
- L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau
- La défense contre les inondations et contre la mer
- La protection et la restauration des zones humides

Organisée dans le cadre du volet « zones humides » du [plan Rhône-Saône](#), cette journée tentera de répondre - par le biais d'interventions en plénière, de retours d'expériences et de temps d'échanges - aux questions suivantes : *Comment mobiliser les différents acteurs pour une gestion intégrée des zones humides dans le cadre de la GEMAPI ? Comment bien s'articuler lorsqu'il y a de nombreux acteurs qui interviennent ? Quels sont les freins à la mobilisation de certains acteurs et comment les débloquent ? Etc.*

Les principaux objectifs de la journée étaient :

- Favoriser la rencontre de différents porteurs de projets liés aux zones humides et encourager les échanges entre structures gemapiennes et gestionnaires d'espaces naturels de ces territoires ;
- Réfléchir à la mise en place d'actions communes pour favoriser une gestion intégrée des zones humides ;
- Identifier les rôles et fonctions que peuvent jouer les gestionnaires auprès des structures gemapiennes ;
- Partager au sein du réseau Rhône & Saône et échanger autour de retours d'expériences.

Cette journée technique, organisée par la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels pour le réseau d'acteurs des espaces naturels Rhône & Saône, a réuni **47 participants**.



# Introduction de la journée

---

*Eléonore VANDEL (Fédération des Conservatoires d'espaces naturels) et Laure CASTEL (Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse)*

► Voir annexe 1

L'introduction a permis de rappeler un certain nombre de fondamentaux du réseau d'acteurs des espaces naturels Rhône & Saône :

- Ce réseau regroupe des gestionnaires d'espaces naturels, collectivités riveraines, associations, entreprises, partenaires institutionnels... et tous les autres acteurs concernés par le Rhône, la Saône et leurs espaces naturels.
- Objectifs : partage d'expériences, mise en lien et accompagnement des acteurs afin de faciliter l'émergence et la mise en œuvre des projets sur les zones humides du périmètre du plan Rhône-Saône.
- Différents types de rencontres : comité des gestionnaires (1 fois par an), journées techniques, rencontres du réseau (tous les 2 ans, la prochaine édition est coorganisée avec le CEN PACA et se tiendra à Arles en novembre 2024), réunions territoriales...
- Réalisations : une plaquette présentant la stratégie zones humides de l'axe Rhône-Saône ; un recueil et des fiches de retour d'expérience ; une e-lettre d'information trimestrielle...
- Plus d'infos sur : <https://reseau-cen.org/fleuves-milieux-humides/pole-rhone-saone>

L'agence de l'eau (animatrice du volet eau et biodiversité) a ensuite rappelé ce qu'était le plan Rhône-Saône. Objectif du plan : atteindre le bon état du fleuve (DCE).

- Le [plan Rhône-Saône 21-27](#) a été signé en septembre 2023.
- Une page LinkedIn a été créée afin de partager les actualités du plan Rhône-Saône : <https://www.linkedin.com/company/plan-rhone-saone/>
- Le site web est en cours de refonte.
- Un webinaire à destination des porteurs de projets, qui présentera cette 3<sup>e</sup> phase du plan fleuve, aura lieu le 3 avril en fin de matinée.
- Objectif zones humides : 800 ha à restaurer/préserver d'ici 2027 (pour l'instant on est un peu en retard).

GEMAPI et les zones humides du fleuve Rhône :

A l'échelle des bassins Rhône Méditerranée et Corse, l'enjeu est de clarifier les responsabilités dans la sphère des collectivités, tout en gardant la logique de bassin versant avec les EPCI au cœur et des structures de bassins versants (EPTB, EPAGE, autre...). Sur le Rhône, en particulier, l'enjeu est de sensibiliser les gemapiens, dont la raison d'être est de gérer l'affluent dont ils sont compétents, sur les enjeux GEMA et zones humides le long du fleuve. La GEMAPI nous impose une nouvelle gestion des rivières : intégrer l'ensemble des milieux humides et aquatiques pour l'enjeu GEMA comme PI.

Pour l'agence de l'eau, 3 axes s'imposent :

- Laisser plus de place aux rivières.
- Ralentir et gérer les écoulements.
- Une vision par bassin versant.

Pour que les zones humides ne deviennent pas secondaires dans cette organisation :

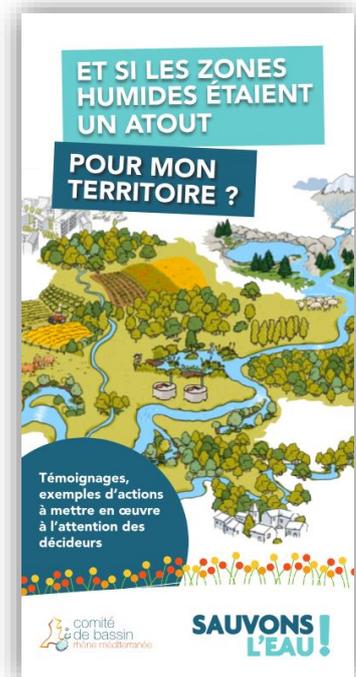
- ➔ Production d'argumentaire pour mettre en valeur les services rendus : la restauration des zones humides et la renaturation des cours d'eau sont aussi une façon de lutter contre les inondations et de protéger la ressource en eau...
- ➔ Cf. livret argumentaire [Et si les zones humides étaient un atout pour mon territoire ?](#)

Répartition des compétences dans les territoires : structure bassin versant / Communes / associations gestionnaires...

- ➔ Différents axes / utilité sociale des projets.
- ➔ Besoin de redéfinir la concertation au cœur de l'émergence des actions.
- ➔ Savoir qui est responsable de quoi et réfléchir ensemble à comment bien s'articuler.

Actualités AERMC :

- Préparation du **12<sup>e</sup> programme** d'intervention (aides financières et redevances) : [commissions géographiques](#) en mars-avril
- Dernière année du programme actuel : [appel à projets « eau & biodiversité 2024 »](#) (restauration trame turquoise...) - dépôt des projets jusqu'au 30 avril (il reste des financements disponibles).
- [Fonds vert - édition 2024](#) (possibilité de financement de travaux de restauration, études, connaissance, sensibilisation...).
- Vidéo « [La biodiversité, c'est vital : agissons !](#) » :  
*Ce film d'animation de l'agence de l'eau présente, en 4 minutes, les enjeux liés à l'érosion de la biodiversité et les solutions de reconquête. Il dit « stop » à la fragmentation, l'artificialisation des espaces et la destruction des habitats, qui sont les premières causes d'érosion de la biodiversité. En restaurant les mares, les haies et les zones humides, en rouvrant la voie aux espèces qui ont besoin de se déplacer pour vivre : sauver la biodiversité, c'est possible !*



## Contexte

Rappel du cadre réglementaire de la GEMAPI et état des lieux sur l'axe Rhône-Saône  
*Vincent SAINT-EVE (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes)*

▶ Voir annexe 2

Pour rappel, la GEMAPI est une **compétence obligatoire**, attribuée aux intercommunalités, pour laquelle les décisions et choix organisationnels relèvent du niveau local.

- ➔ Transfert possible de tout ou partie de la compétence vers une structure de bassin versant type syndicat mixte.
- ➔ Transfert et/ou délégation aux EPAGE et EPTB.

### Une faible structuration GEMAPI autour de l'axe Rhône

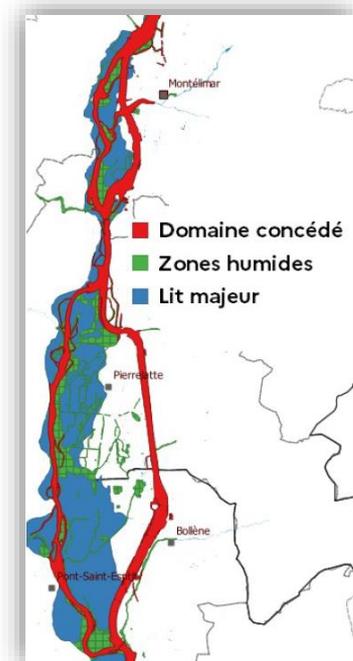
- Structuration morcelée, sur quelques tronçons à forts enjeux : le Haut-Rhône, l'île de Miribel-Jonage (réflexion en cours) et le delta du Rhône. Le Rhône médian est actuellement moins structuré.
- Quelques collectivités riveraines disposent d'un périmètre rive droite - rive gauche du fleuve (Métropole de Lyon, Vienne Condrieu Agglomération, Arche Agglo, Grand Avignon...).
- L'exercice de la compétence GEMAPI concerne aujourd'hui principalement la définition des systèmes d'endiguement.
- Question de l'articulation entre le gemapien et la CNR.

### Axe Saône

- Compétence GEMA exercée par l'EPTB Saône-Doubs sur presque tout l'axe.
- Compétence PI assurée par les EPCI.
- Question de l'articulation entre le gemapien et VNF.

### La restauration du Rhône et de son espace de bon fonctionnement.

- Sur le domaine concédé, CNR mène des actions au titre du Plan 5Rhône, mais l'autorité compétente pour la GEMAPI reste susceptible de mener des actions complémentaires.
- L'espace de bon fonctionnement du fleuve à restaurer est bien plus large que le domaine concédé.
  - ➔ Beaucoup d'espace potentiel pour restaurer des zones humides dans le lit majeur du Rhône.
- Le gemapien reste donc en 1<sup>ère</sup> ligne pour porter des actions zones humides.



### Échanges :

- Le gemapien peut-il se substituer au propriétaire / assurer des missions d'entretien ?
- ➔ Dans les faits, sur le Rhône et sur la Saône, ces missions d'entretien régulier (définies à l'article L215-14 du code de l'environnement) sont réalisées par le gestionnaire du domaine public (dragages, enlèvement des embâcles, gestion de la végétation, etc.).

## Retours d'expériences et projets

Comment collaborer pour mieux intégrer les zones humides dans le cadre de la GEMAPI, un exemple sur la communauté d'agglomération Grand Avignon

*Béatrice MARTI (Grand Avignon)*

► Voir annexe 3

**De nombreuses zones humides** : les zones humides sur le territoire correspondent surtout à des zones boisées et anciens étangs asséchés alimentés par les cours d'eau.

**Des compétences complémentaires** : Compétence du gemapien, à l'intersection de la gestion de la ressource en eau, de la prévention des inondations, de la transition écologique et de la gestion des milieux aquatiques, en lien fort avec les enjeux du territoire.

**Contexte** : Grand Avignon prend la compétence GEMAPI en 2018 suite à la dissolution du syndicat mixte historique + s'appuie sur les syndicats (Durance : délégation système d'endiguement SMAVD (Syndicat mixte d'aménagement de la Vallée de la Durance) ; Les Sorgues : transfert compétence GEMAPI au SMBS (Syndicat mixte du bassin des Sorgues)).  
Intersection de plusieurs cours d'eau => bcp d'acteurs => concertation d'autant plus importante.

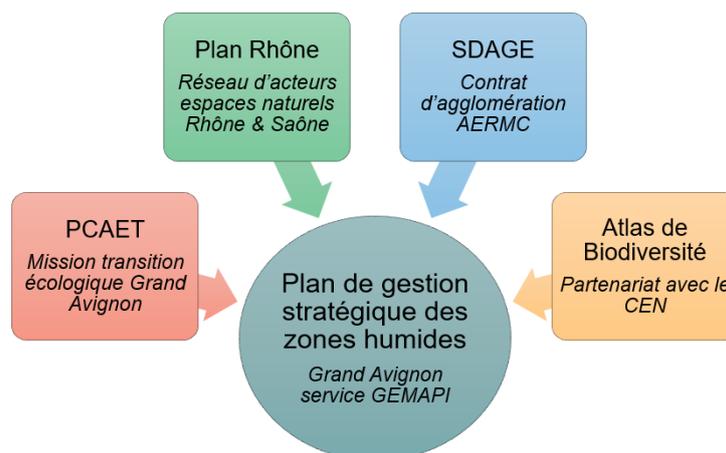
### Emergence de la stratégie zones humides

Importance de la volonté politique ! Nouvelle équipe très impliquée dans la transition écologique (plusieurs vice-présidents impliqués, dont un spécifiquement sur la GEMAPI).

Premières actions de gestion de zones humides et cours d'eau dans le cadre de la GEMAPI dès 2018 : important car permet de montrer des choses concrètes aux élus (visites de terrain...) qui sont beaucoup appréciées.

Le plan de gestion des cours d'eau a permis de bien mobiliser les acteurs et les communes autour d'enjeux et problématiques locales → bonne dynamique.

Une synergie entre différentes démarches = un réseau d'acteurs



- L'agence de l'eau pousse vers GEMA quand rédaction du contrat d'agglomération (sur 3 ans).
- Atlas communal de la biodiversité (CEN + CBNMed) : connaissance → aspect stratégique de protection ZH (c'est rassurant pour l'agglomération d'être accompagnée).
- Aussi lié au plan climat-air-énergie territorial (PCAET) (ZH : politique de l'eau + politique climat = 2 raisons de bien s'en occuper).

### Un accompagnement technique et financier

- Agence de l'eau : mise à disposition de guides techniques, outils, données ; accompagnement pour la rédaction du CCTP ; financement de l'étude à hauteur de 70%.
- Conservatoire d'espaces naturels PACA : mission d'animation territoriale zones humides.

### Méthodologie d'élaboration du PGSZH (plan de gestion stratégique des zones humides)

3 phases : état des lieux ; diagnostic ; établissement du plan de gestion = définition des objectifs et élaboration du programme d'action.

C'est plus le programme d'actions qui va intéresser les élus → commencer à mettre en place des choses qu'on peut leur montrer même sur une zone réduite, pour ensuite élargir le périmètre / l'ambition.

### **Concertation multi-acteurs**

Beaucoup d'acteurs → attention à ne pas se substituer à ceux qui font déjà le travail / ont les compétences dans le PGSZH, mais plutôt les appuyer et valoriser leur travail.

Concertation importante pour fédérer / acculturer les acteurs (et aussi les usagers !).

### Échanges :

- Quelles interactions avec les politiques publiques ?
  - Possibilité de percuter les autres grandes politiques (autres élus...), par exemple agriculture, urbanisme, tourisme. Lien PLU / SCOT : idée d'inscrire dans le document d'urbanisme la préservation des ZH. Valorisation touristique déjà en cours sur la ZH du Planas (panneaux / sentiers pédestres) car la politique de l'agglo est très tournée vers le tourisme nature.
- Le Rhône est-il dans le champ de vision des élus ?
  - Très impliqués pour PI (liens CNR), un peu moins clair sur les aspects GEMA → Plan 5Rhône + travail sur l'Herbe à Alligator (plan d'action déjà en place - CBN + PNR Camargue + CNR).
- Prestataires ?
  - Consultation en cours (animation du PG + concertation - cahier des charges rédigé avec l'aide de l'AE).
- Maitrise foncière ?
  - ZH Planas : parcelles de la commune + quelques parcelles achetées + quelques parcelles à la SNCF (convention d'occupation) / sujet qui sera dans le plan d'action (cours d'eau non domaniaux à part le Rhône, pas de politique d'acquisition pour l'instant prévue dans la GEMA).
- Remarque de l'agence de l'eau : PGSZH = diagnostic déjà fait dans le cadre du plan Rhône-Saône sur l'axe (même si c'est plus grossier et moins concerté).
- Comment concilier les mesures compensatoires (secteur géographique, gestion GEMA) avec les aménagements dans les secteurs urbanisés ?
  - 2/3 du territoire en ZH potentielles → presque tous les projets ont un impact ZH ! Le PGSZH doit justement aider à trouver les mesures à proposer pour la compensation.



Comment mobiliser des outils d'aide à la priorisation des milieux humides pour articuler les différents acteurs entre eux ?

*Manon GISBERT (Pôle Milieux humides BFC/CEN Franche-Comté)*

▶ Voir annexe 4

### **Introduction**

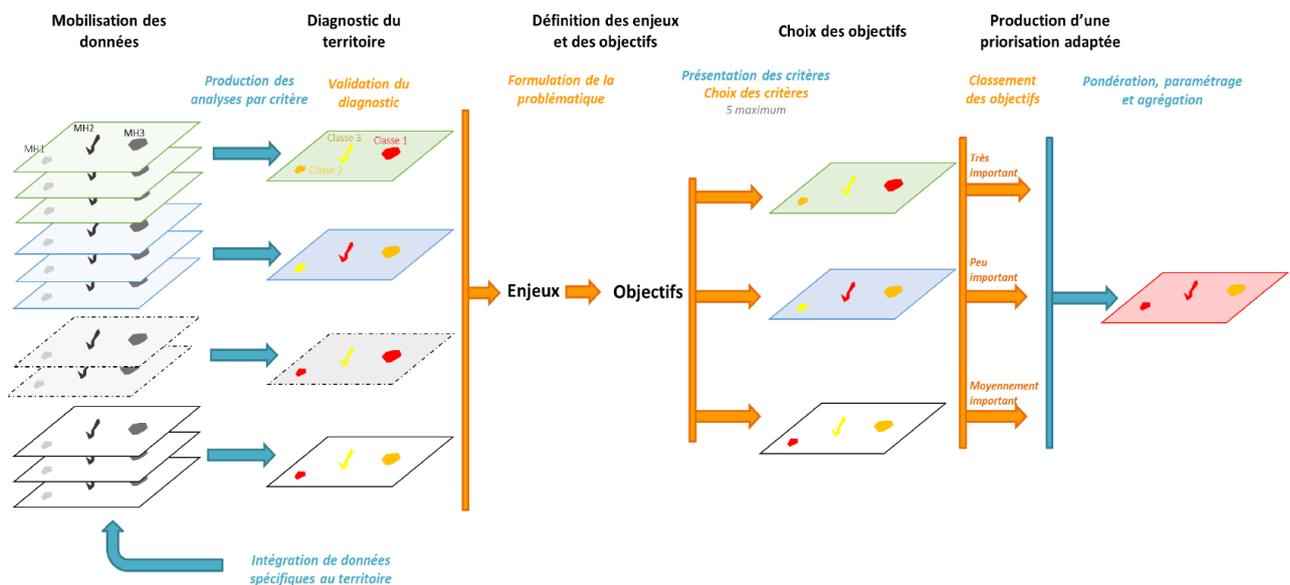
- Pôle milieux humides Bourgogne-Franche-Comté = cellule d'appui, mise en place par l'agence de l'eau, pour les acteurs - en particulier gemapiens - qui prennent en main les zones humides (avant pas prioritaire dans leurs actions, donc besoin d'appropriation des connaissances, outils...).
- Financement par AE + DREAL + Région + UE => accès gratuit pour les porteurs de projets.

## Cadre d'utilisation d'approches stratégiques sur les milieux humides

- Plan de gestion stratégique : identifie les priorités d'intervention pour la préservation et la restauration des fonctions = point clé pour passer à l'action après les inventaires.
- Plan collaboratif : animation par gemapiens mais stratégie multi-acteurs (temps long => certains acteurs changent en cours de route).

## Outil d'aide à la priorisation des milieux humides de BFC

- Flexibilité de l'outil : chaque porteur de projet peut définir l'importance des différents enjeux sur son territoire pour obtenir une hiérarchisation / des cartes qui correspondent à ses objectifs.
- Hiérarchisation = première étape la plus objective possible → diagnostic territorial.
- Priorisation = étape politique : attribution d'un poids aux couches obtenues en fonction de choix politiques (définis par concertation des élus et techniciens) → stratégie d'intervention.
- Outil d'aide, mais rédaction du PGSZH reste à la charge du gemapien.



Une fois les sites prioritaires identifiés, se pose la question de qui peut/veut en prendre la gestion, prendre en charge les aménagements à faire.

- ➔ Se reposer sur les acteurs déjà présents et répartition en fonction de leurs objectifs respectifs pour une première période (3 ans), puis adaptation si besoin, ou si ça marche bien, élargissement à des sites un peu moins prioritaires.

## Échanges :

- Parti pris de réaliser la hiérarchisation au début de la démarche puis de passer ensuite à la priorisation avec les acteurs → comment se passe la concertation ?
  - Chaque structure gemapienne est autonome pour la concertation. Mais on observe que les réunions locales avec tous les usagers ont un succès limité
  - Plutôt travailler au niveau technique des propositions d'enjeux / actions... qui seront ensuite soumis aux élus (GT sous bassins / comité syndical / élus / conseil communautaire...).
  - Le PGS est un prétexte pour la mobilisation plus qu'un objectif en soi.
- Mise à jour des données d'inventaires ?

- Postulat = pragmatisme → valoriser l'existant même si c'est hétérogène ; biais assumé (= limite).
- Mise à jour dans le cadre des PGSZH ;
- Stratégie à l'échelle du territoire = par quoi on commence. Il n'y a pas l'objectif d'une analyse fine.

Mobiliser les collectivités locales en faveur des zones humides - le regard gemapien

*Christine GARIN (CEN Savoie), Fabien BILLAUD et Pascal FAVEROT (CEN Rhône-Alpes)*

▶ Voir annexe 5

**Enjeu** : partager une volonté, initiée au sein de quatre Conservatoires d'espaces naturels, de mobiliser des collectivités locales en faveur des zones humides, et de faire un état d'avancement d'une campagne régionale en cours.

### **Des outils pour une campagne de mobilisation**

Plateforme ressources en libre accès : <https://zones-humides-rhonalpines.org>

- ➔ Ressources techniques, témoignages, fiches pratiques, vidéos...
- Vidéo d'animation [Zones humides : agissons !](#)

### **Partis pris - objectifs et cibles**

3 grands objectifs :

1. Changer de posture vis-à-vis des élu.es (accompagnement aux changements).
2. Créer du lien entre les élu.es qui agissent et les élu.es qui veulent agir.
3. Former les élu.es aux enjeux de l'eau.

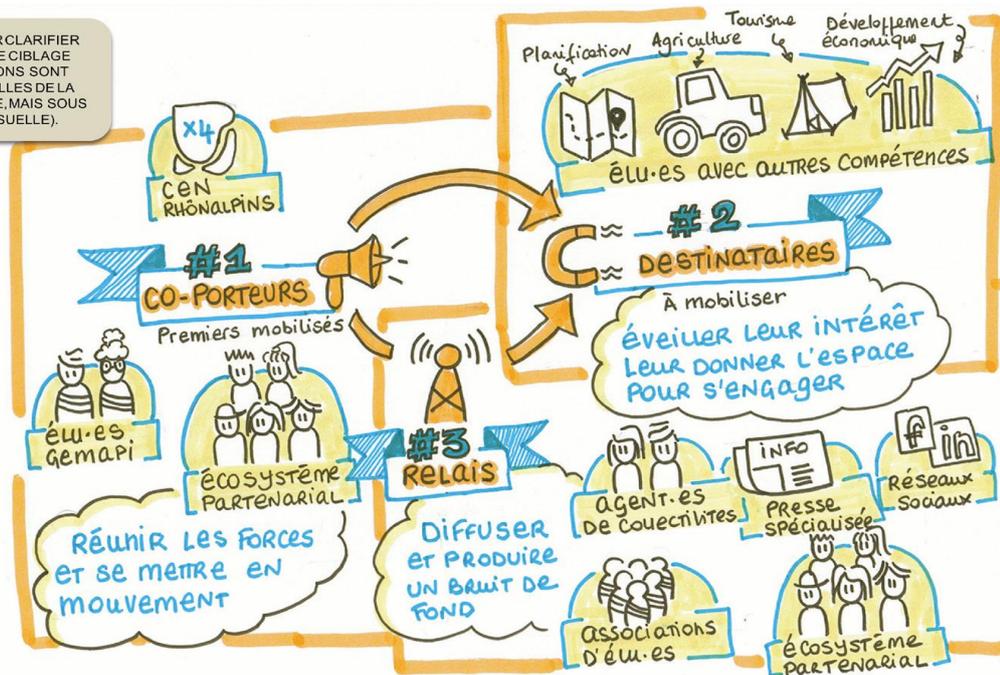
Les cibles de la campagne :

1. Les acteurs « aux manettes » de la préservation des zones humides
2. Les élu.es qui aménagent le territoire
3. Les cibles-relais

Elu.es = cible principale (même si pas facile à atteindre), car les élu.es écoutent plus les élu.es (surtout s'ils sont déjà influents).

- ➔ Nécessité d'outils mobilisables pour les atteindre.
- ➔ Mobilisation d'outils d'animation / formation. Capitaliser sur ce qui se fait déjà (pas réinventer quelque chose de tout nouveau).
- ➔ Communication dans l'émotionnel, pas argumentaire.
- ➔ Interventions pendant des réunions d'élu.es : créer du lien au-delà du rationnel.
- ➔ Formation ZH pour les élu.es : qu'est-ce qui les intéresserait le plus ? (objectif = transfert de compétences adapté aux gemapiens / collectivités).

UN SCHÉMA POUR CLARIFIER LA STRATÉGIE DE CIBLAGE (LES INFORMATIONS SONT IDENTIQUES À CELLES DE LA PAGE PRÉCÉDENTE, MAIS SOUS UNE FORME VISUELLE).



#### Échanges :

- Comment fait-on avec les élus gemapiens pas encore sensibilisés aux zones humides ?
  - Valoriser ceux qui font déjà pour mobiliser tout le monde.
- Visites de terrain très efficaces (les élu.es peuvent ainsi voir / sortir des réunions habituelles...).
- Quel périmètre ?
  - Ex-région Rhône-Alpes pour l'instant (AE reste à convaincre pour aller à une échelle régionale / voire autres bassins).
- Formation auprès des commissaires enquêteurs (intéressant de se rapprocher d'eux : donnent avis sur gros projets et urbanisme).

#### Plan national d'action Butor étoilé

Grégoire Massez (Amis des Marais du Vigueirat)

Après une première déclinaison de 2008 à 2012, ce PNA va être reconduit pour une durée de 10 ans, avec un axe majeur : la création de zones favorables à la reproduction du Butor étoilé (phragmitaies).

- ➔ Cela pourrait s'inclure dans l'objectif de restauration de ZH du plan Rhône-Saône.
- ➔ Avis aux intéressés - contact : [gregoire.massez@espaces-naturels.fr](mailto:gregoire.massez@espaces-naturels.fr) (assure l'animation et la déclinaison régionale du PNA en région PACA).

Inondations dans le Nord-Pas-de-Calais ➔ les élus s'intéressent aux solutions fondées sur la nature : la restauration de roselières pourrait faire partie de la solution.

# Ateliers participatifs « world café »

---

Question 1 : Comment promouvoir et valoriser les relations entre les gemapiens et les autres acteurs qui participent à la GEMA ?

## Acteurs participant à la GEMA (hors gemapiens) :

- Gestionnaires d'espaces naturels, aires protégées, CEN...
- Services de l'Etat, collectivités
- Fédérations de pêche et de chasse, AAPPMA, associations de chasse
- Agriculteurs, irrigants, pêcheurs professionnels...
- Associations de protection de la nature
- Usagers, associations de riverains, propriétaires...

## Relations existantes

- Rencontres sur le terrain (action de valorisation)
- Conventions financières : de gestion / d'assistance technique
- Marchés publics, stratégie foncière
- Cadres d'intervention : programmes d'action, projets de territoire, contrat de bassin versant, PGSZH, SAGE...
- Instances de dialogue : COPIL, COTECH, commission locale de l'eau (CLE), ateliers, comités de rivière...

## Propositions

- Mise en réseau (entre techniciens) :
  - Journées techniques, séminaires, congrès, visites de sites, chantiers organisés...
  - Favoriser des temps informels.
  - Identifier une personne référente par structure pour faciliter la mise en relation.
- Co-portage de projets :
  - Identifier les différents acteurs / compétences (rôle de la GEMAPI).
  - Définir le type de relation.
  - Créer un schéma global.
  - Communiquer sur le schéma.
- Mobilisation des élus :
  - Au travers de formations pour les élus.
  - S'appuyer sur les élus influents.
  - Communiquer auprès des élus : expliquer en quoi la GEMA(PI) est importante pour leur territoire et quelles instances suivre.
- Communication sur les actions phares :
  - Visites de terrain.
  - Communiquer sur des indicateurs de suivis, bilans (dont intermédiaires).
  - Communiquer sur des projets qui ont abouti.

Question 2 : Quels sont les freins et les leviers à la mobilisation des acteurs agricoles ?

## Freins

- Réticences au changement, difficultés techniques et financières pour changer.
- Manque de connaissances, d'informations.

- Différence de vision des zones humides (zones polluées, gênantes, nuisibles, pas adaptées à la pratique agricole...).
- Contraintes règlementaires.
- Perte de foncier agricole.
- Question de la qualité de l'eau qui inonde les champs (pollutions).
- Question de la légitimité des interventions des gestionnaires / gemapiens auprès de ces acteurs.
- Diversité du monde agricole (communication différente en fonction du type de pratique agricole).

### **Leviers**

- Travail au cas par cas pour adapter les pratiques.
- Dialogue sur le long terme avec l'exploitant et il faut parler « son langage » - il faut du temps pour cela → instaurer une relation de confiance.
- Posture d'écoute des besoins et contraintes (accompagnement pas sachant).
- Identifier et proposer des compensations financières pour adapter leurs pratiques.
- Compromis à trouver : acquisition foncière par le gestionnaire → convention pour que les éleveurs puissent continuer leur activité sur les parcelles acquises.
- S'appuyer sur des organismes fédérateurs, trouver les bons interlocuteurs (chambres d'agriculture / services pastoraux) pour porter les messages.
- S'appuyer sur les agriculteurs qui gèrent déjà bien les zones humides : la preuve par l'exemple → relai auprès de leurs homologues.
- Formation des nouveaux agriculteurs (intégrer ces messages-là dans les formations).
- Adaptation dès la mise en place des exploitations en replaçant les zones humides au cœur du système d'exploitation et intégrer toutes les notions d'adaptation au changement climatique (apports plutôt que freins).
- Travail avec les filières (AOP) sur l'adaptation des cahiers des charges.

Question 3 : Maîtrise foncière des zones humides : quelle articulation entre les gemapiens et les acteurs de l'acquisition / restauration des ZH déjà en présence ?

### **Structures intervenantes**

- Privés, ASA, associations foncières
- EPCI, collectivités...
- CNR (domaine public fluvial + acquisitions, parcelles en privé)
- Gestionnaires de réseaux routiers, autoroutes, SNCF...
- CEN (porteur de foncier, animation pour son compte mais aussi pour d'autres structures) + Fondation Espaces naturels de France.
- Conservatoire du Littoral
- Fondation des pêcheurs, fondation des chasseurs.
- EPFL (établissement public foncier local) et SAFER : outils pour animation foncière et stockage de foncier

### **Outils fonciers**

- Acquisition foncière
- Maîtrise d'usage : conventions, ORE (obligations réelles environnementales), baux.
- Cahiers des charges SAFER.
- Procédures (parfois frein sur ZH). Expropriation pour motif environnemental quand enjeu avéré (rare mais existe).

- Droit de préemption : il peut être exercé notamment par le Conservatoire du littoral, les départements (dans les espaces naturels sensibles), les communes et EPCI, les parcs naturels nationaux et les parcs naturels régionaux, les SAFER.
- Exemption du droit de préférence forestier depuis peu : peut favoriser l'acquisition de forêts de moins de 4 ha.

### **Stratégie**

- Logique opportunité / stratégie foncière.
- Peut-on invoquer l'utilité publique pour un enjeu ZH / biodiversité ? Zonage réglementaire facilitant la procédure ?
- Qui est plus à même de porter à long terme et gérer au quotidien ? Capacité à porter travaux de restauration.
- CEN : compétences pour appuyer les gemapiens dans la maîtrise foncière.
- Plusieurs schémas possibles :
  - La commune reste propriétaire et les travaux sont portés par le gemapien.
  - Gemapien propriétaire.
  - Mixte avec CEN...
  - Besoin d'une cohérence en amont.
- Besoin d'un dialogue gemapien / gestionnaire : complémentarité et synergie → stratégie commune claire et définie. Rôle central de l'agence de l'eau.
- Anticipation des mesures compensatoires (acquisition par anticipation du foncier / réserve foncière pour mettre en œuvre les futures mesures compensatoires).
- Besoin de formation sur le foncier !

Question 4 : Comment les gestionnaires peuvent-ils mettre leurs compétences et connaissances au service des structures gemapiennes ?

### **Définir les besoins**

#### Besoins des gemapiens :

- Avoir un appui sur l'expertise naturaliste.
- Aider à faire des choix, conseil.
- Être formés pour aider à choisir.

#### Besoins des gestionnaires :

- Être formés sur la GEMAPI.

#### Besoins des gemapiens et des gestionnaires :

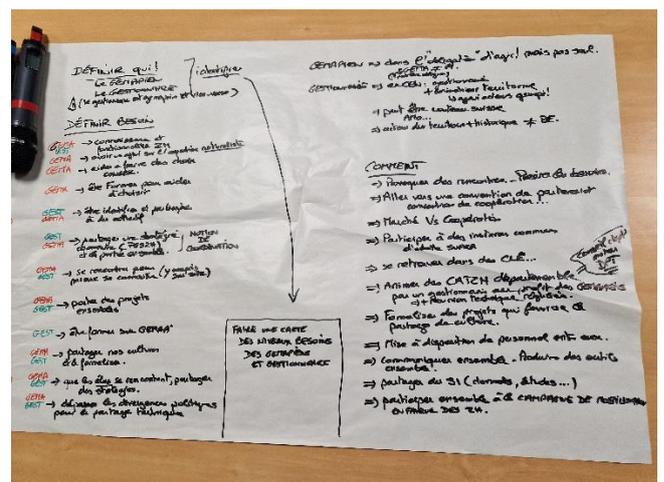
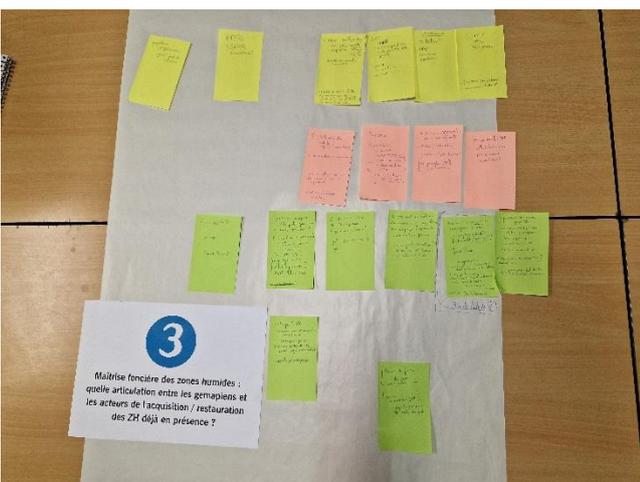
- Connaissances / fonctionnalités des zones humides.
- Être identifiés / participer à du collectif : se rencontrer, mieux se connaître.
- Que les élus se rencontrent.
- Partager une stratégie commune (PGSZH) et la porter ensemble → coordination.
- Porter des projets ensemble.
- Partager nos cultures et les formaliser.
- Dépasser les divergences politiques pour le partage technique.

➔ Faire une carte des niveaux de besoins des gemapiens et des gestionnaires.

## Comment ?

- Organiser des rencontres : par exemple une journée commune par an, que les équipes techniques puissent se rencontrer et prennent l'habitude de travailler ensemble
- Conventions de partenariat / de coopération...
- Marchés vs coopération.
- Participer à des instances communes (à l'échelle supra) : commission locale de l'eau...
- CATZH départementale (cellule d'assistance technique zones humides) → réunions techniques régulières.
- Formaliser des projets qui favorisent le partage de culture commune.
- Mise à disposition de personnel entre eux.
- Communication : production d'outils communs.
- Partage de données.
- Campagne de mobilisation en faveur des zones humides !

Conclusion : on a beaucoup à s'apporter réciproquement !



## Liste des participants

---

Nom	Prénom	Organisme
ALBARELLO	Stéphanie	CCRLP
BASTIN	Clément	Syndicat du Bassin versant de la Vouge
BAVAROT	Anaïs	CEN Isère
BILLAUD	Fabien	CEN Rhône-Alpes
BORDET	Marylee	Mâconnais beaujolais agglomération
CARRET	Richard	CC Porte de DrômArdèche
CASTEL	Laure	Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
CESARI	Marion	SYMADREM
CHARVILLAT	Valérie	Syndicat mixte Eyrieux Clair
CHAZAL	Grégory	SYRIBT
CHIRI	Fabien	Union Fédérations de Pêche Bassin RMC
COQUELOU	Matthieu	CEN Isère - Ile de la Platière
COUËT	Aurélié	Ile du Beurre
DÉPEINT	Julien	CC Balcons du Dauphiné
EUDES	Isabelle	Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
FAVEROT	Pascal	CEN Rhône-Alpes
FUENTES-RODRÍGUEZ	Tatiana	CEN Occitanie
GARIN	Christine	CEN Savoie
GISBERT	Manon	CEN Franche-Comté
GRANGE	Marie	FCEN
JACQUEMIN	Arthur	Asters-CEN74
JUVIN	Olivier	Région Auvergne-Rhône-Alpes
LAFOURNIERE	Léa	SMCG
LANDRU	Grégoire	CEN PACA
LANIER	Edouard	Syndicat du Bassin versant de la Vouge
MARTI	Béatrice	Grand Avignon
MASSEZ	Grégoire	Les Amis des Marais du Vigueirat
MAURON	Hélène	Région Auvergne-Rhône-Alpes
MEFFRE	Bénédicte	CEN PACA
ORELLE	Béatrice	Conseil départemental 13
PAGANO	Audrey	CEN Isère
PAPADOPOULOS	Marie	EDF
PERRIN	Vincent	Syndicat Mixte du Bassin Versant du Doux
PICARD	Elsa	GRAIE
RABIN	Nicolas	CNR
ROCHER	Isabelle	SMAAVO
ROUSSEL	Pierre	FCEN
ROUSSET	Paulin	SMAAVO
ROUX-MICHOLLET	Dad	Syndicat du Haut-Rhône
RUIZ	Delphine	ARFPPMA PACA
SAINT-EVE	Vincent	DREAL AURA
SAINT-PIERRE	Aubin	Syndicat du Haut-Rhône
SANTENS	Diane	DREAL AURA
SENECHAL	Christelle	CC Miribel Plateau
STERCKEMAN	Aurore	Asters-CEN74
VALDELFENER	Maurane	Métropole de Lyon
VANDEL	Eléonore	FCEN

# Annexes

---

L'ensemble des annexes (supports de présentation) sont téléchargeables à ce lien : <https://reseau-cen.org/fleuves-milieux-humides/pole-rhone-saone/evenements/>

**Annexe 1** : Le réseau d'acteurs des espaces naturels Rhône & Saône (FCEN)

**Annexe 2** : Rappel du cadre réglementaire de la GEMAPI et état des lieux sur l'axe Rhône-Saône (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes)

**Annexe 3** : Comment collaborer pour mieux intégrer les zones humides dans le cadre de la GEMAPI, un exemple sur la communauté d'agglomération Grand Avignon (Communauté d'agglomération du Grand Avignon)

**Annexe 4** : Comment mobiliser des outils d'aide à la priorisation des milieux humides pour articuler les différents acteurs entre eux ? (CEN Franche-Comté)

**Annexe 5** : Mobiliser les collectivités locales en faveur des zones humides - le regard gemapien (CEN Rhône-Alpes et CEN Savoie)

-----

Organisation



Partenaires techniques



Cette journée est organisée avec le soutien de l'Union européenne



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes



Cofinancé par  
l'Union européenne